



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 11 avril 2026  
Convocation du : 3 avril 2026  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 30

L'an deux mille vingt six, le onze avril à 09h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

**PRESENTS :**

Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Hugues QUESTE, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Fatima MAMERI, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Jennifer DELPORTE, Alexis DEBUISSON, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Catherine LE BROUSTER, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Michel PLOUY, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Martine HENNEBELLE pouvoir à Fatima MAMERI, Christophe LECOEUICHE pouvoir à Grégory PICKEU, Sabine LELEU pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Cyrielle DEBAVELAERE pouvoir à Jean-Jacques DERUYTER, Caroline MARMOUZÉ pouvoir à Michel PLOUY

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Sarah FÉVRIER

DE26\_066

**ADMINISTRATION MUNICIPALE**  
**LE VIVAT - ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL EN**  
**ARMENTIÈRES**  
**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Autorisation - Approbation*

\*\*\*

Par délibérations successives n°12 du 26 mars 2001, n° 387 du 25 septembre 2003 et n° 08-016 du 27 mars 2008, et conformément aux statuts du « VIVAT : Association pour le développement culturel en Armentières », ont été désignés huit membres du Conseil Municipal pour siéger au sein de cette association dans le collège des élus suivant les principes établis par l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (scrutin de liste à la représentation, proportionnelle au plus fort reste).

La composition de ce collège d'élus doit respecter le principe de la représentation proportionnelle. Il est proposé la répartition suivante :

Un Nouvel Élan dans le Cœur et dans l'Action : 6 sièges  
L'Urgence d'Agir pour Armentières : 2 sièges

L'élection de ces membres se déroulera dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, à bulletin secret. Comme l'indique le paragraphe 2 de ce même article, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à main levée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'utiliser cette possibilité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Il est demandé aux Présidents de Groupe de présenter leur(s) candidat(s) pour la désignation des représentants du Conseil Municipal qui siégeront au sein du VIVAT - Association pour le développement culturel en Armentières.

**Candidatures :**

- **Liste « Un Nouvel Élan dans le Cœur et dans l'Action » :** Mme Céline LEROUX, Mme Sylvie GUSTIN, Mme Martine DUBREU, M. Thibault CAPELLE, Mme Eve ROBBE, Mme Julie VACHAUDEZ
- **Liste « L'Urgence d'Agir pour Armentières » :** M. Hans LANDLER, M ; Quentin MILLIOT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De désigner les représentants du Conseil Municipal qui siégeront au sein du VIVAT.

**ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :**

- 33 voix pour

- 2 abstentions :  
Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN

Par conséquent, sont désignés pour siéger au sein du VIVAT : Mme Céline LEROUX, Mme Sylvie GUSTIN, Mme Martine DUBREU, M. Thibault CAPELLE, Mme Eve ROBBE, Mme Julie VACHAUDEZ, M.Hans LANDLER, M. Quentin MILLIOT

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,  
Le Maire,

**Sarah FÉVRIER**  
Conseillère Municipale  
Secrétaire de Séance

**Jean-Michel MONPAYS**